



DREAL Normandie

Service Ressources Naturelles

Cité Administrative

2, Rue Saint-Sever

76032 Rouen Cedex

Rouen, le 7 décembre 2021

Nos réf. : RO-2021-111-CHDE

Référence : arrêté n°SRN/UA3PA/2019-18-00240-010-002 du 5 avril 2019

OBJET : Bilan sur la prestation d'effarouchement et de stérilisation 2021

Madame,

Suite à votre courriel en date du 18 novembre 2021, et votre courriel en date du 6 décembre 2021, veuillez trouver ci-dessous le bilan sur la prestation d'effarouchement et de stérilisation 2021 modifié :

I. Le rappel de la justification de la demande et de la localisation des zones de nidification connues, à l'aide d'une cartographie ;

En 2021, 4 types de goélands différents ont été recensés (argenté, brun, marin et leucophée) sur le site.

Contrairement à 2019, nous avons constaté la présence de goéland leucophée.

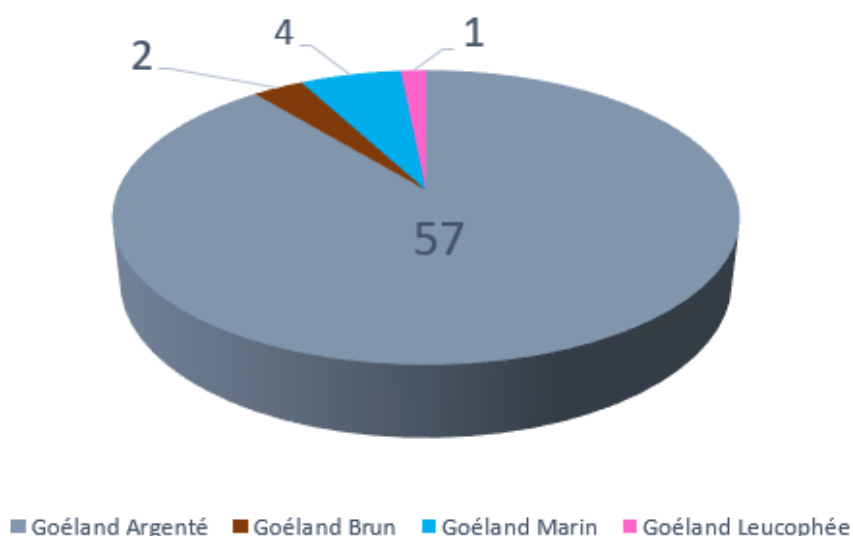
Le goéland faisant l'objet d'une demande de dérogation est de type argenté. Les trois autres types de goélands ont également été étudié par l'ensemble des personnes intervenant dans ce dossier.

La présence des goélands argentés sur notre site amène des perturbations, surtout en période d'éclosion des œufs où les parents peuvent se montrer agressifs à l'approche de nos opérateurs dans les zones de travail. La démarche de stérilisation des œufs et d'effarouchement a été pérennisée sur l'année 2021.

FIGURE 1: LOCALISATION DES 4 SPECIMENS DE GOELANDS PRESENTS SUR NOTRE SITE



FIGURE 2: REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ESPECES SUR LE SITE (GRAPHIQUE REALISE EN FONCTION DU TABLEAU 8 DU RAPPORT DU GONM (ANNEXE 3))



II. La description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des goélands nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands ...);

Afin de limiter l'installation des goélands nicheurs, nous stockons nos déchets dans des containers fermés.

En revanche, nous sommes dans l'impossibilité technique d'installer des pics ou des filets sur les lieux de nidification. Certaines toitures de nos bâtiments sont interdites d'accès pour des raisons sécuritaires.

II. Le déroulement des opérations de stérilisation des œufs

1) Les dates des interventions ;

Les stérilisations ont été réalisés le 12 mai et le 7 juin 2021.

Vous trouverez en Annexe 1 le bilan de la société AVIPUR, qui n'a commencé sa prestation de stérilisation qu'après le comptage du Groupe Ornithologique Normand.

L'Annexe 2 portera sur les opérations de stérilisation par drone réalisées par l'entreprise CDSI en présence du Groupe Ornithologique Normand.

2) La méthodologie utilisée au cours des opérations de stérilisation (produit utilisé, nombre de jours pour chaque passage ...). L'utilisation de drone pour les opérations de stérilisation devra faire l'objet d'une description détaillée, notamment en termes de caractéristiques techniques et, surtout, de modalités de mise en œuvre et de contrôle des actions par l'opérateur pour ne pas intervenir sur les éventuels nids d'autres espèces de goélands (marin, brun et leucopée), strictement protégées ; ;

Vous trouverez en annexe 4 la FDS du finavestan, produit servant à la stérilisation des œufs de goélands argentés. Le prestataire AVIPUR a pu procéder à la stérilisation des œufs de goélands argentés dans les zones décrites représentées ci-dessous (Fig.3).

Nous avons procédé également à la stérilisation par drone pour l'année 2021 sur le bâtiment G, vous trouverez leur rapport en annexe 2 (société CDSI).

2) Les zones traitées, avec leur représentation graphique ;

FIGURE 3: REPRESENTATION DES ZONES DE COUPLES DE GOELANDS ARGENTES

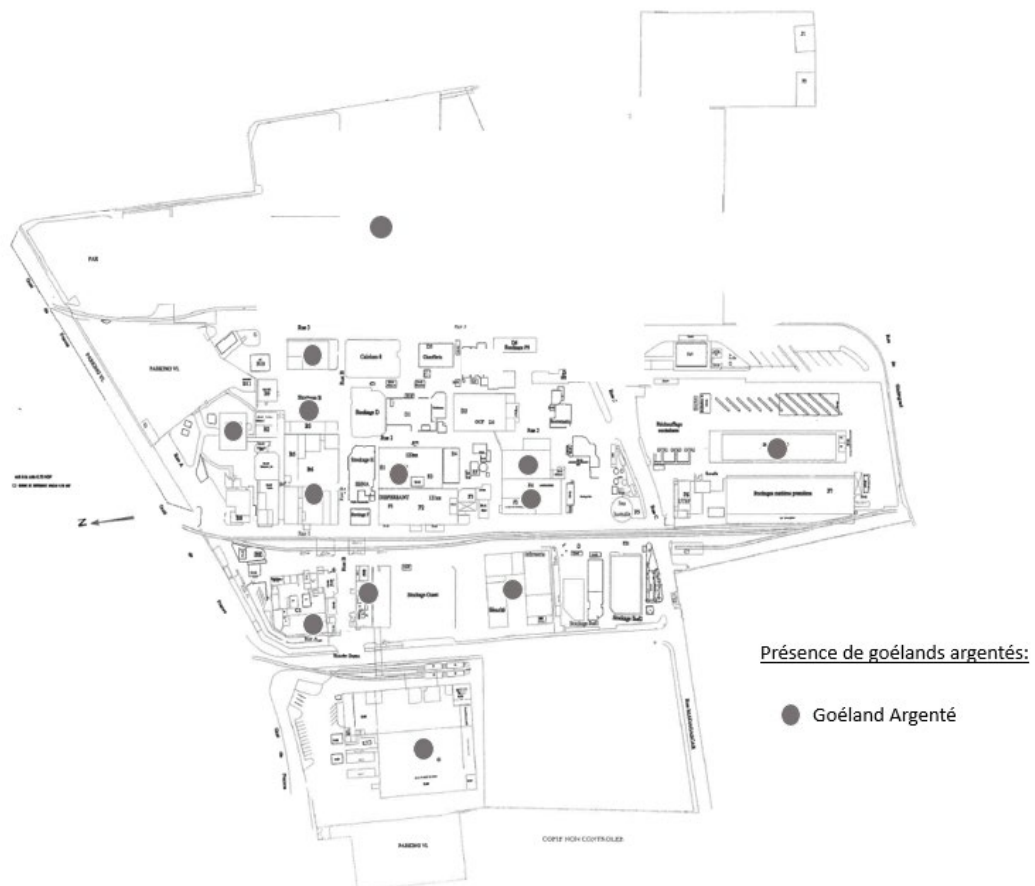


FIGURE 4: REPRESENTATION GRAPHIQUE CONCERNANT LA LOCALISATION DES GOELANDS ARGENTES

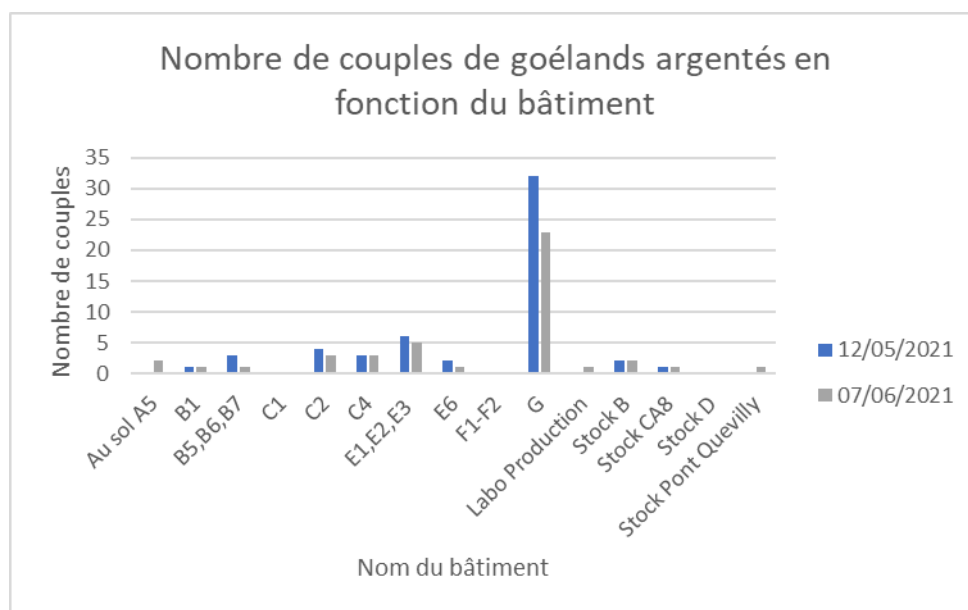


FIGURE 5: NOMBRE DE NIDS DE GOELANDS ARGENTES IDENTIFIES PAR DRONE

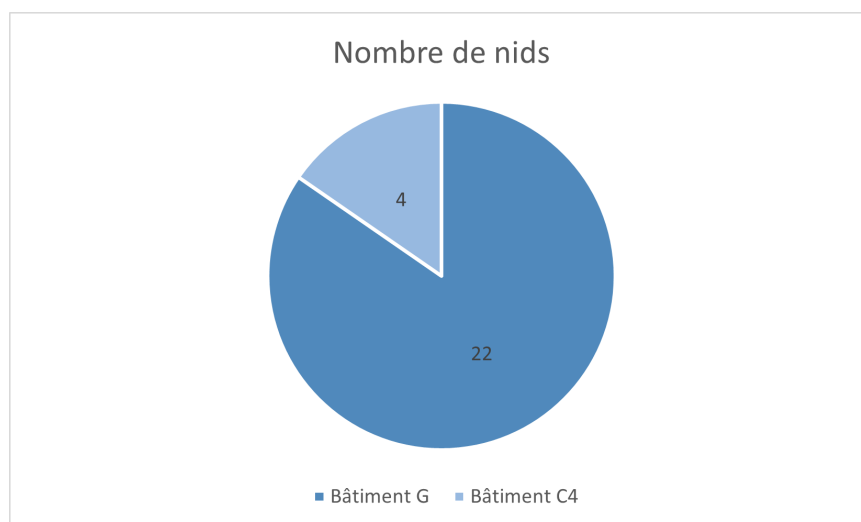


FIGURE 6: NOMBRE D'ŒUFS TRAITES PAR DRONE AU 1ER PASSAGE

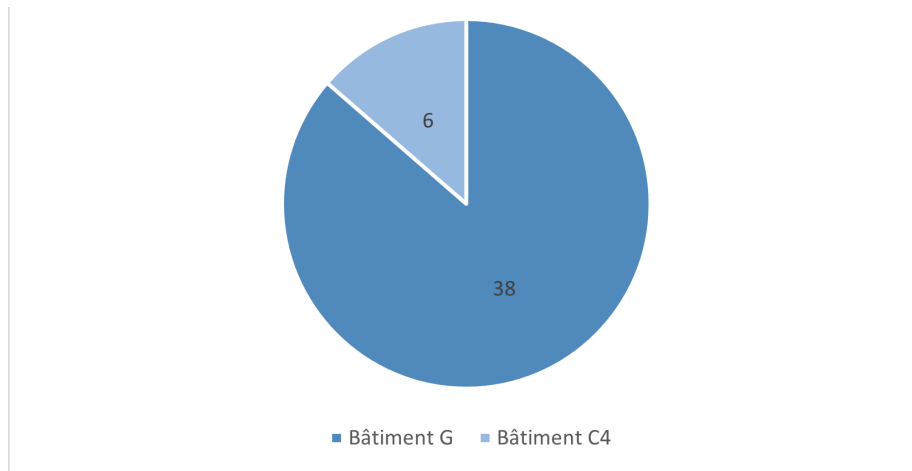
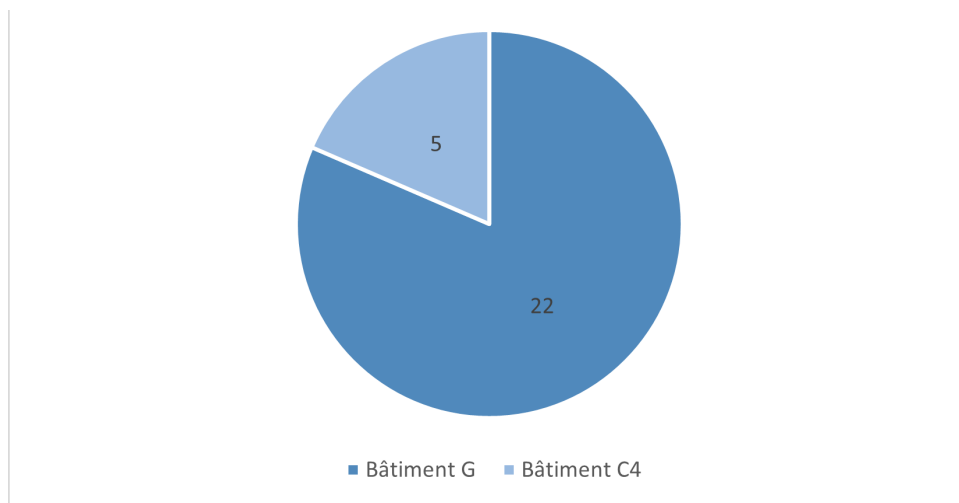


FIGURE 7: NOMBRE D'ŒUFS TRAITES PAR DRONE AU 2EME PASSAGE



3) Les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées

Nous n'avons pas eu de zones « non traitées », en utilisant à la fois la méthode de pulvérisation par la société Avipur, et la pulvérisation par drone, par la société CDSI.

4) Les résultats constatés : les résultats devront être présentés selon le modèle de tableau fourni en annexe. Un tableau doit être fait pour chaque espèce de goéland, et transmis en version modifiable (.ods, .xls, .csv ..)

Vous trouverez en annexe 1 le tableau de comptage établi par notre prestataire AVIPUR.

En complément, le tableau résumé de comptage établi par le GONM (Annexe 3), reprenant les 3 espèces de goélands présents sur notre site :

Site de Lubrizol			
Espèces / Dates	12/05/2021	07/06/2021	Maximum constaté des 2 dates
Goéland Argenté	57	49	57
Goéland Brun	1	2	2
Goéland Marin	4	1	4
Goéland Leucopnée	1	1	1

IV. Le déroulement des opérations d'effarouchement par rapaces

1) Calendrier d'interventions

L'effarouchement a été réalisé sur les mois d'avril et mai 2021.

2) Méthodologie utilisée au cours des opérations d'effarouchement ;

Concernant les modalités particulières utilisées pour l'effarouchement des goélands argentés, la société AVIPUR procède à « l'effarouchement par fauconnerie ». Ce dernier est effectué par des fauconniers titulaires du certificat de capacité pour l'entretien et l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques.

3) Zones du site d'exploitation ciblées ;

Représentation des zones de couples de goélands argentés : voir plan ci-dessus (figure 3)

4) Comptage des goélands avant l'effarouchement ;

Bilan des opérations d'effarouchement par rapaces :

Une estimation de la population d'oiseaux avant le début et après la fin de la campagne d'effarouchement a été réalisée par un ornithologue expérimenté. Lubrizol Rouen s'est appuyé sur l'expertise du GONM (Groupe Ornithologique Normand), dont le siège social se situe à l'université de Caen, 181 rue d'Auge 14000 Caen, représenté par Monsieur Franck Morel.

Vous trouverez ci-joint en annexe 3 le bilan pour l'année 2021. Le GONM vérifie le bon déroulement de la campagne et ses conséquences. (Recensement des goélands nicheurs

sur les toits de l'usine Lubrizol dans le cadre d'opérations de stérilisation des œufs de goéland argenté).

5) Effet de l'effarouchement sur ces populations ;

La phase d'effarouchement avec les rapaces a été conforme à l'effet escompté.

6) Comptage de l'effectif à l'issue de la campagne ;

Bilan des opérations d'effarouchement par rapaces :

Une estimation de la population d'oiseaux avant le début et après la fin de la campagne d'effarouchement a été réalisée par un ornithologue expérimenté. Lubrizol Rouen s'est appuyé sur l'expertise du GONM (Groupe Ornithologique Normand), dont le siège social se situe à l'université de Caen, 181 rue d'Auge 14000 Caen, représenté par Monsieur Franck Morel. (Voir Annexe 4 bilan du GONM).

Le GONM vérifie le bon déroulement de la campagne et ses conséquences.

7) Nombre de captures accidentelles par les oiseaux de proie utilisés par le fauconnier avec ventilation par espèce et date de contact ;

Aucune capture accidentelle par les oiseaux de proie n'est à recenser sur l'année 2021.

Illustrations avec les buses de Harris :



V. L'évaluation de la mise en œuvre de la dérogation :

Les prestations relatives à la mise en œuvre de la dérogation se sont bien déroulées et ont permis de limiter le nombre d'éclosions sur notre site.

- 1) L'évolution de la population de goélands nicheurs des quatre espèces avec transmission des séries annuelles sur 5 ans reprenant le nombre de nids recensés, le nombre de nids stérilisés et le nombre de jeunes à l'envol ;

FIGURE 8:REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ESPECES DE GOELANDS SUR DIFFERENTES ANNEES

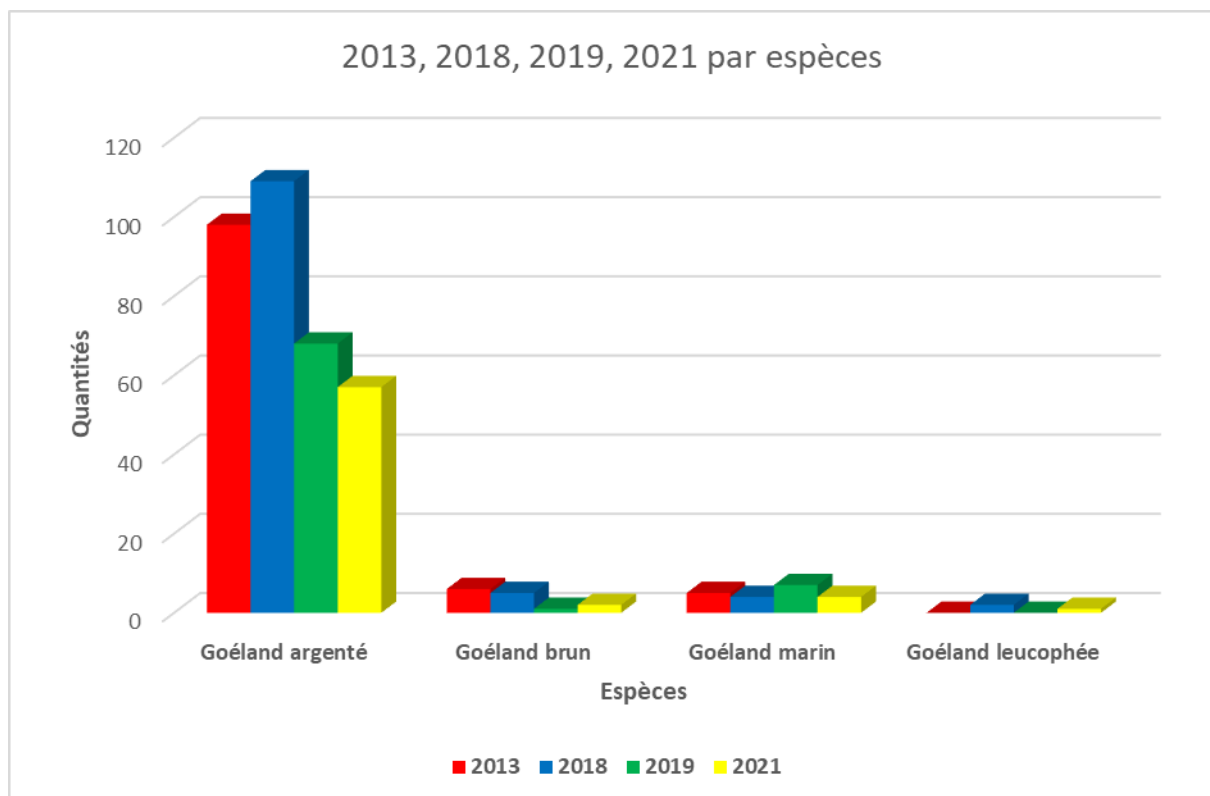
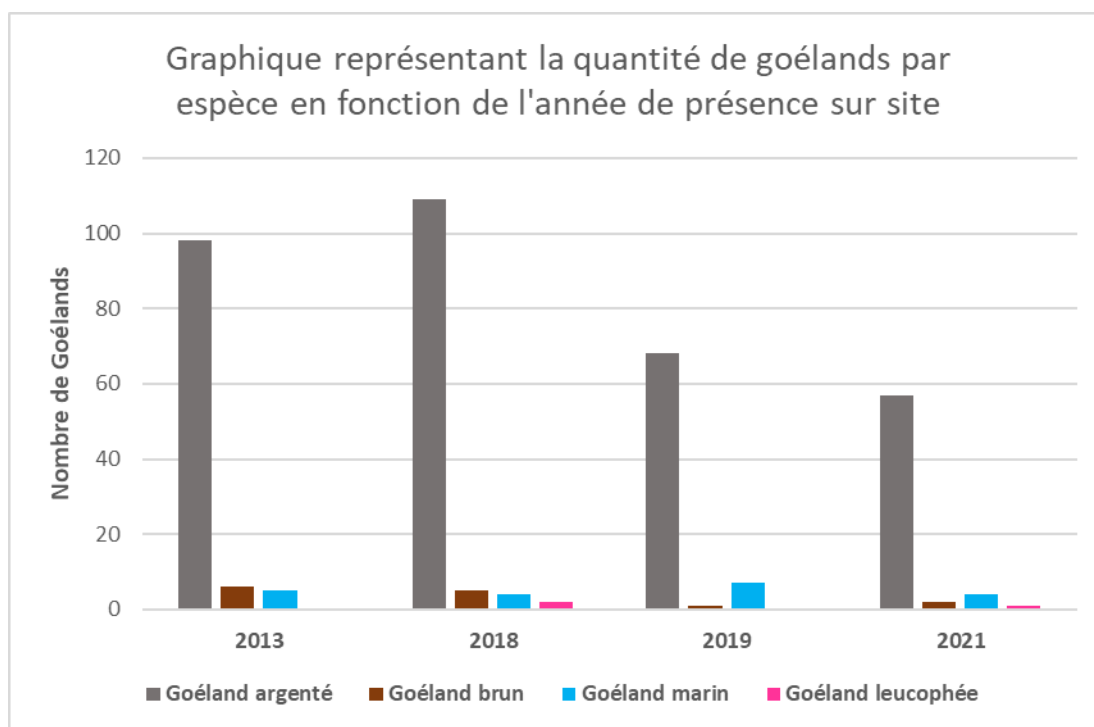


FIGURE 9 :REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ESPECES DE GOELANDS SUR DIFFERENTES ANNEES



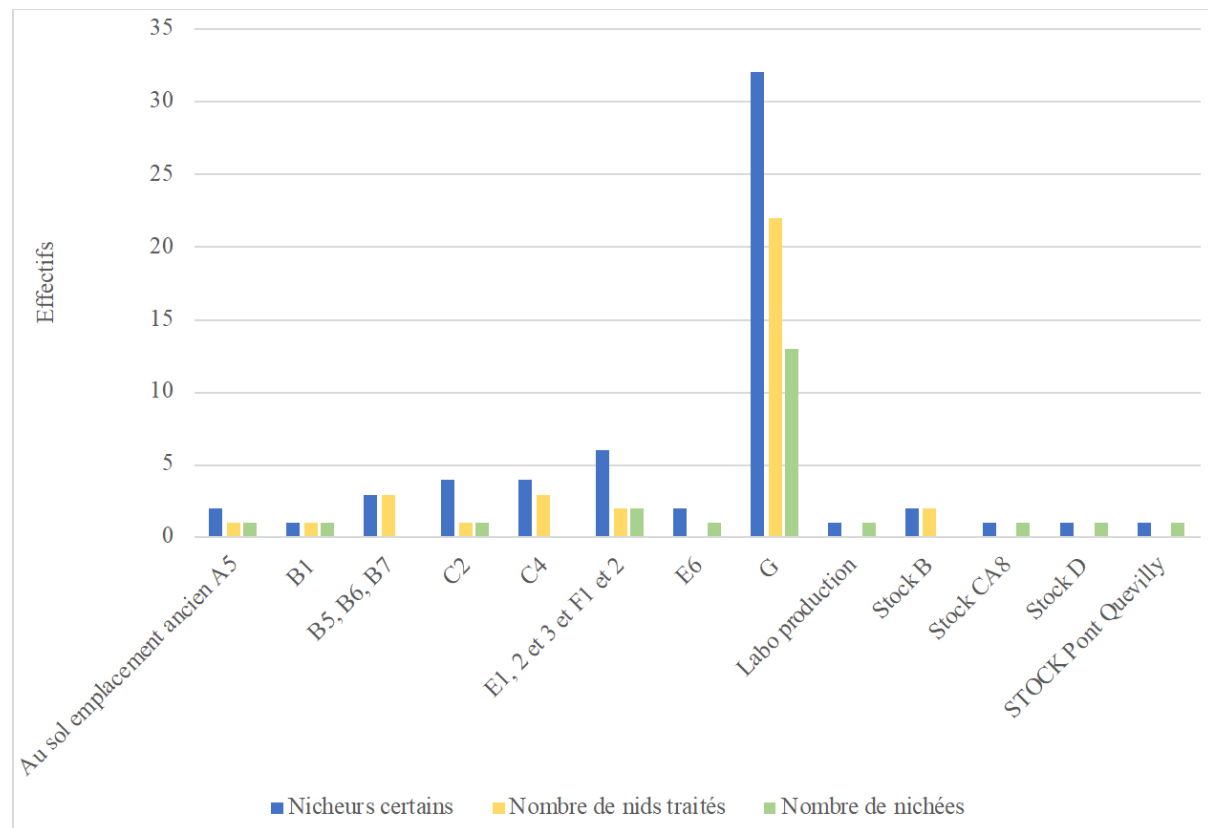
- 2) Les reports constatés sur des zones industrielles et urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les bâtiments des entreprises à proximité. Le recensement ne doit pas se limiter aux zones de stérilisation, afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'impact réel sur la population de goélands ;

Nous n'avons pas constaté lors de l'intervention du GONM de report sur les zones industrielles adjacentes, les goélands étant présents sur la zone entourant le site depuis quelques années.

- 3) Le recensement de la population de goélands sur le site en début de nidification et en fin de campagne d'intervention.

Ci-dessous un extrait du bilan du GONM réalisé sur la totalité de l'intervention concernant les goélands sur le site de Lubrizol en 2021.

(Fig 2 Annexe 3) Nombres de nids traités et de nichées sur les sites de nidification du goéland argenté



(Tableau 2 annexe 3) : Nombre de couples de goéland argenté sur les différents secteurs du site de Lubrizol en 2021

	12/05/2021		07/06/2021		Max deux dates	
Sites	Nicheurs certains	Couples en plus	Nicheurs certains	Couples en plus	Nicheurs certains	Couples en plus
Au sol emplacement ancien A5	0		2		2	
B1	1		1		1	
B5, B6, B7	3		1	1	3	
C1	0	1	0		0	1
C2	4		3		4	
C4	4 (dont 1 nouveau nid découvert le 17/05)		3	1	4	

E1, 2 et 3 et F1 et 2	6	1	5	1	6	1
E6	2		1	1	2	
F1-F2	0		0		0	
G	32		23		32	
Labo production	0		1		1	
Stock B	2		2	1	2	1
Stock CA8	1		1		1	
Stock D	0		0		0	
Stock Pont Quevilly	0		1		1	
Total	55	2	44	5	59	3

note: pour l'année 2022, il sera indiqué au prestataire l'interdiction de stériliser les œufs au sol.

4) Le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site impacté par les opérations de stérilisation.

Pour les points 1 à 4 listés ci-dessus, vous trouverez dans le bilan de GONM fourni en annexe 4 les détails et analyses relatives à la campagne 2021, ainsi qu'aux campagnes précédentes.

Le recensement des populations est résumé dans le tableau ci-dessous (extrait annexe 3 du GONM):

(Tableau 8 annexe 3) : Nombre de couples recensés par le GONM lors des quatre années suivies

Années	2013	2018	2019	2021
Espèces				
Goéland argenté	98	109	68	57
Goéland brun	6	5	1	1 ou 2
Goéland marin	5	4	7	4
Goéland leucophée		2		1

En vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Coordinateur Assurance Conformité Réglementaire

Rouen & Mourenx

Annexe 1

BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION D'ŒUFS DE GOÉLANDS EN MILIEU URBAIN

LUBRIZOL GOELANDS BRUNS SAISON 2021																													
	PASSAGES LES 12 ET 17 MAI												2 EME PASSAGE LE 7 JUIN 2021											Bilan (***)					
	Contenu des nids										Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs	Nombre de nids non traités (**)	Contenu des nids									Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs	Nombre de nids non traités (**)	Nombre total de nids construits	Nombre de jeunes à l'envol		
	Nombre de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec œufs et Poussins (œuf + poussin)			Nids avec poussins (nombre de poussins)							Nombre d'œufs par nid			Nids avec œufs et Poussins (œuf + poussin)											
		1	2	3	1+1	2+1	1+2	1	2	3					1	2	3	1+1	2+1	1+2									1
C4	vu 1 adulte le 12/5 et le 17/5																												
B5 B6 B7																								1 couve					
G														1 couple															

BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION D'ŒUFS DE GOÉLANDS EN MILIEU URBAIN

ESPECE DE GOËLAND ARGENTE																												
	12/05/2021												07/06/2021												Bilan (***)			
	Contenu des nids									Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs	Nombre de nids non traités (**)	Contenu des nids									Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs	Nombre de nids non traités (**)	Nombre total de nids construits	Nombre de jeunes à l'envol		
	Nombre de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec œufs et Poussins (œuf + poussin)			Nids avec poussins (nombre de poussins)					Nombre de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec œufs et Poussins (œuf + poussin)			Nids avec poussins (nombre de poussins)								
		1	2	3	1+1	2+1	1+2	1	2					3	1	2	3	1+1	2+1	1+2	1						2	3
B 1				1							3	1	0			1							2	1	0	1	0	
Stock ca8				1							0	1	1				1						0	1	1	1	3	
Stock B			1	1							5	2	0			2							4	2	0	2	0	
B5,B6,B7				3							9	3	0			3							6	3	0	3	0	
C2			1	2							2	3	2			1	2						2	3	2	3	6	
E1,E2,E3		1		5							4	6	4		1	1	4						3	6	4	6	12	
C4	2				0	0	0	0	0	0	6	4	0	1									5	3	0	4	0	
E6			2								0	2	2			2							0	2	2	2	4	
G	1		X	X				X			38	22	1	8		X	X		X	X			22	22	0		5	
Au sol Ancien A5				3							3	1									2		3	1	0	1	2	

BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION D'ŒUFS DE GOÉLANDS EN MILIEU URBAIN

[illegible]

BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION D'ŒUFS DE GOÉLANDS EN MILIEU URBAIN

[illegible]

Annexe 2

Campagne de Stérilisation Lubrizol 2021

STERILISATION : 1^{er} passage

Date et lieu :

17 mai 2021– Lubrizol France, quai de France, Rouen

Intervenants :

CDSI

M. Philippe Faurent

Pilote

Lubrizol France

HSSE

GONm

Franck Morel

Ornithologue

	Nbre de nids	Œufs traités	Poussins vus	Dont nids vides	Dont nids non traités
Bâtiment G	22	38	1	1	1 goéland marin
Bâtiment C4	4	6	0	2	0
TOTAL	26	44	1	3	1

Campagne de Stérilisation Lubrizol 2021

STERILISATION : 2^{ème} passage

Date et lieu :

07 juin 2021– Lubrizol France, quai de France, Rouen

Intervenants :

CDSI

M. Philippe Faurent

Pilote

Lubrizol France

HSSE

GONm

Franck Morel

Ornithologue

	Nbre de nids	Œufs traités	Poussins vus	Dont nids vides	Dont nids non traités
Bâtiment G	22	22	5	8	1 goéland marin
Bâtiment C4	4	5	0	1	0
TOTAL	26	27	5	9	1

Annexe 3



**Recensement des goélands nicheurs
sur les toits de l'usine LUBRIZOL dans le
cadre d'opérations de stérilisation des œufs
de goéland argenté en 2021**

(Seine Maritime)

Franck Morel

**Étude réalisée par le
Groupe ornithologique normand (GONm)**

Siège social : Université de Caen

Adresse : 181 rue d'Auge 14000 Caen

**à la demande de
Lubrizol**

Septembre 2021

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
I - INTRODUCTION	3
II - METHODES.....	3
III - NOMS DES BATIMENTS DU SITE DE LUBRIZOL	4
IV - DESCRIPTION DES ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE.....	5
V- RESULTATS DES OBSERVATIONS DE GOELAND ARGENTE EN 2021	6
V.1 - NOMBRE DE COUPLES RECENSES PAR SITE	6
V.2 - LOCALISATION DES NICHEES PAR BATIMENT	7
VI - LES EFFECTIFS DE GOELANDS MARIN ET BRUN EN 2021.....	7
VII - BILAN DE LA STERILISATION DES NIDS DE GOELAND ARGENTE ET DES NICHEES OBSERVEES...8	
VII.1 - BILAN DE LA STERILISATION.....	8
VII.2 – NOMBRE DE NIDS TRAITES ET DE NICHEES SUR LES SITES OU DES GOELANDS ARGENTES ONT NICHE	9
VIII - COMPARAISON DES RESULTATS DE 2021 AVEC CEUX DES ANNEES PRECEDENTES	10
IX - CONCLUSION.....	11
X - BIBLIOGRAPHIE.....	11

Correction : Alain Barrier
 Validation : Gérard Debout

I - Introduction

La société Lubrizol a missionné le Groupe ornithologique normand (GONm) pour faire un suivi des goélands en période de reproduction sur l'ensemble de son usine de Rouen suite à l'autorisation qu'elle a obtenue de la DREAL de Normandie pour stériliser les œufs de goéland argenté. Cette autorisation n'est en effet accordée qu'à condition qu'un ornithologue expérimenté intervienne avant chaque passage de traitement des œufs de goéland argenté pour notamment repérer les nids des deux espèces strictement protégées que sont les goélands marin et brun afin qu'ils ne fassent pas l'objet de stérilisation.

II - Méthodes

Comme le stipule l'arrêté délivré par la DREAL à la société Lubrizol, celle-ci a demandé au GONm d'intervenir à trois reprises :

- une fois avant le premier traitement des œufs ;
- une deuxième avant le second passage de traitement des œufs ;
- et une troisième en fin de période d'incubation afin de compter le nombre de nichées écloses sur le site malgré la stérilisation, mais aussi pour vérifier que les deux espèces strictement protégées ont bien été préservées de la stérilisation.

Afin que les observations du GONm soient bien connues des personnes traitant les œufs de goéland argenté, les suivis ont été effectués en collaboration avec la société Avipur qui traite les œufs. L'observateur du GONm a ainsi pu localiser précisément avec les deux agents de la société Avipur les nids et couples des espèces ne devant pas être traitées.

En ce qui concerne les deux interventions de la société Centre Drone Système Industriel (CDSI) qui a traité les œufs de goéland argenté sur un des bâtiments qui nécessitait l'intervention d'un drone, l'observateur du GONm était présent au moment des traitements afin de signaler où se trouvait le nid de goéland marin qui ne devait pas être traité.

Les recensements du GONm avaient quatre objectifs principaux :

- localiser précisément avec la société Avipur les nids des espèces à ne pas traiter ;
- être présent lors du traitement opéré avec un drone afin de s'assurer que seuls les nids de goéland argenté étaient traités ;
- compter le plus précisément possible le nombre de nids et de couples des différentes espèces de goéland par secteur ;
- et compter le nombre de nichées des différentes espèces de goélands afin d'apprécier l'effet de cette stérilisation.

Les recensements ont été réalisés à partir de plusieurs points hauts. Les décomptes ont été facilités par la présence de deux personnes de la société Avipur connaissant bien le site, lesquelles ont dirigé l'observateur du GONm vers les points hauts les plus adaptés au décompte. Lors de la dernière visite un agent de Lubrizol était également présent avec l'observateur du GONm pour lui faciliter les accès.

Précisons, qu'en plus de ce rapport, les données brutes par bâtiment ont été envoyées sous format Excel à Madame xxx de la société Lubrizol.

Le tableau 1 présente les dates où un observateur du GONm est venu sur le site de Lubrizol en 2021.

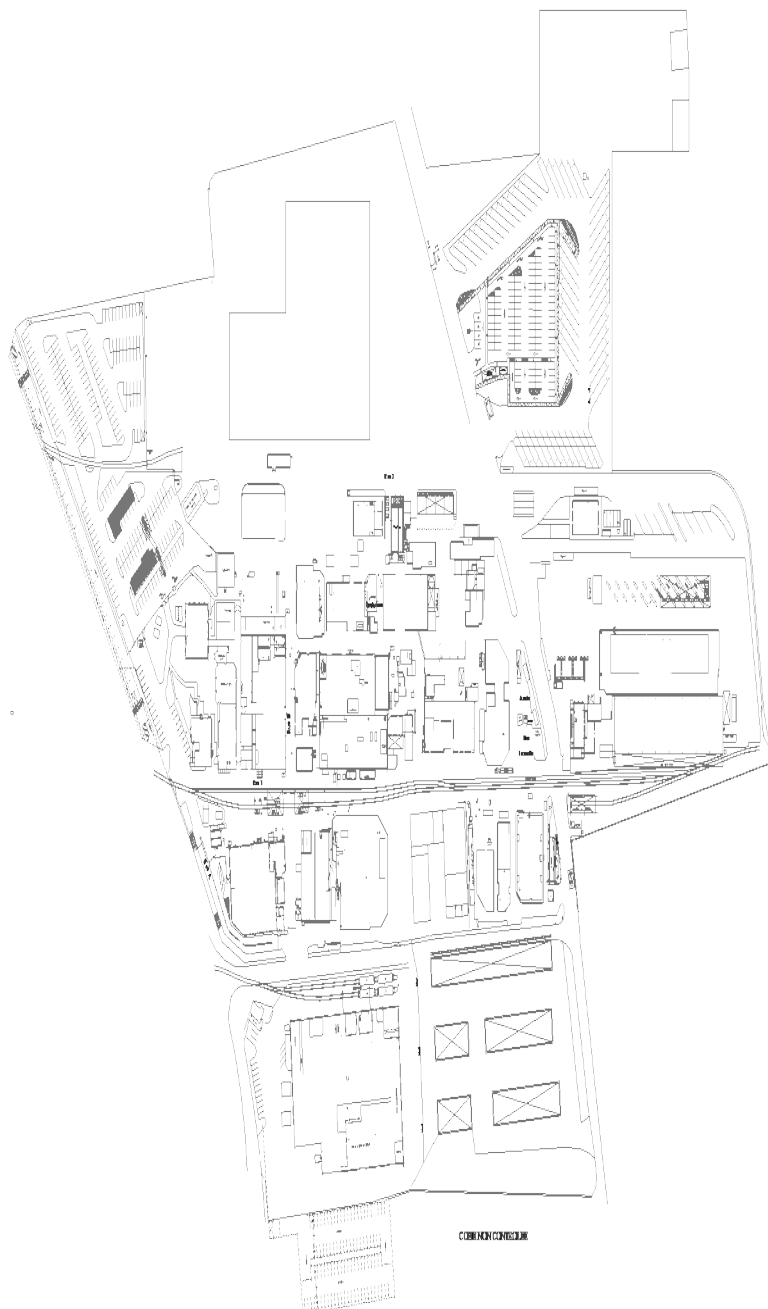
Tableau 1 : Dates de présence du GONm sur le site de lubrizol et tâches effectuées

Dates	4/05	12/05	17/05	7/06	30/06
Tâches effectuées	Signature des documents administratifs car décompte reporté à cause du vent	Décompte et stérilisation Avipur	Suivi de la stérilisation des bâtiments G et C4 par le drone	Décompte, stérilisation par Avipur et suivi de la stérilisation des bâtiments G et C4 par le drone	Recensement des nichées

III - Noms des bâtiments du site de Lubrizol

Le plan suivant précise la localisation des différents « bâtiments » présents sur le site. Précisons que le bâtiment A5 a été totalement détruit lors de l'incendie qui s'est produit le 26 septembre 2019 ; en 2019 il accueillait une trentaine de couples de goéland argenté et 6 des 7 couples de goéland marin.

Figure 1 : Plan du site



IV - Description des espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :
[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est donc passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, depuis plusieurs années des dérogations sont accordées à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes causées aux habitants.

Trois espèces de goélands nichent régulièrement sur les villes normandes :

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France, estimée entre 53000 et 56000 couples en 2012 a diminué de 30% par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015) et elle a également nettement régressé en Normandie où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*)



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : $\pm 1,6$ kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, op. cit.). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goéland, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands présents à proximité.

Ajoutons que sur l'usine Lubrizol une quatrième espèce de goéland a été découverte comme nicheuse en 2018. Il s'agit du **goéland leucophée** qui ressemble au goéland argenté mais est légèrement plus foncé et a les pattes jaunes. C'est une espèce nicheuse rare en Normandie, considérée « en danger critique » dans la liste rouge régionale (Debout, op. cit.). Un couple de cette espèce était présent en début de période de reproduction en 2021, mais il ne semble pas avoir construit de nid ensuite.

V- Résultats des observations de goéland argenté en 2021**V.1 - Nombre de couples recensés par site**

Le tableau 2 présente le nombre de nids et de couples de goéland argenté présents sur le site lors des deux décomptes effectués le 12 mai et le 7 juin. Les nicheurs certains correspondent à des adultes en position de couveur ou aux quelques premières nichées observées au début du mois de juin.

Tableau 2 : Nombre de couples de goéland argenté sur les différents secteurs du site de Lubrizol en 2021

Sites	12/05/2021		07/06/2021		Max deux dates	
	Nicheurs certains	Couples en plus	Nicheurs certains	Couples en plus	Nicheurs certains	Couples en plus
Au sol emplacement ancien A5	0		2		2	
B1	1		1		1	
B5, B6, B7	3		1	1	3	
C1	0	1	0		0	1
C2	4		3		4	
C4	4 (dont 1 nouveau nid découvert le 17/05)		3	1	4	
E1, 2 et 3 et F1 et 2	6	1	5	1	6	1
E6	2		1	1	2	
F1-F2	0		0		0	
G	32		23		32	
Labo production	0		1		1	
Stock B	2		2	1	2	1
Stock CA8	1		1		1	
Stock D	0		0		0	
Stock Pont Quevilly	0		1		1	
Total	55	2	44	5	59	3

Lors des deux recensements 57 puis 49 couples étaient présents et en considérant le nombre maximum de nids et de couples recensés par site nous arrivons à une estimation de 59 à 62 couples nicheurs. Ajoutons qu'une nichée a été observée sur le Stock D à la fin du mois de juin alors que nous n'y avons pas observé de nid lors des décomptes du 12 mai et du 7 juin. Le nombre de nicheurs certains est donc d'au moins 60 couples

V.2 - Localisation des nichées par bâtiment

Tableau 3 : Nombre de nichées de goéland argenté sur les différents secteurs du site de Lubrizol en 2021

Argenté	Nichées	Poussins
Au sol emplacement ancien A5	1	2
B1	1	3
C2	1	2
E6	1	3
F1-F2	2	2
G	13	23
Labo production	1	2
Stock CA8	1	3
Stock D	1	3
Stock Pont Quevilly	1	2
Total	23	45

Vingt-trois nichées de goéland argenté ont été recensées pour un total de 45 poussins ; 39 % des nicheurs certains ont donc produit au moins un poussin.

Avec 13 nichées c'est sur le bâtiment G, traité par le drone, que le nombre de nichées a été le plus important. Plus de 40 % (13 sur 32) des couples présents sur ce site ont donc produit au moins un poussin.

VI - Les effectifs de goélands marin et brun en 2021

Tableau 4 : nombre de couples de goéland brun

	Nombre de couples		
	12/05	17/05	7/06
Bâtiments			
B5, B6, B7			1 couve
C4	1 adulte	1 adulte	
G			1 couple

Au moins deux couples de goéland brun étaient présents cette année mais un seul a pondu de façon certaine au niveau des bâtiments B5, B6, B7. Il n'a pas été traité mais semble avoir tout de même subi un échec.

Tableau 5 : nombre de couples et de nichées de goéland marin

	Nombre de couples			Nombre de nichées	Nombre de poussins
	12/05	7/06	30/06		
Bâtiments					
C1	1 couve		1 couve		
E1, 2, 3	1 couve			1	1
G	1 couve			1	3
PS	1 couve	1 couple		1 possible mais non visible	

Quatre nicheurs certains de goéland marin ont été localisés cette année, aucun n'a été traité. Au moins deux couples ont été observés avec au moins un poussin ; un autre en a peut-être également produit sans qu'ils soient visibles des points d'observation. Un semble avoir connu un échec, mais il était encore posé sur son nid fin juin donc il n'est pas impossible qu'il ait fait une ponte de remplacement.

VII - Bilan de la stérilisation des nids de goéland argenté et des nichées observées

VII.1 - Bilan de la stérilisation

Les tableaux 6 et 7 présentent le détail des nids traités par la société Avipur ou avec le drone.

Tableau 6 : nids traités avec le drone par la société CDSI

Dates	Bâtiment	Vide	Nid contenu inconnu car oiseau couvant	Traités			1 p	2 p	3 p	Nb de nids traités
				1 œuf	2 œufs	3 œufs				
17/05/2021	G	1	2	3	5	14	1			22
17/05/2021	C4	2				2				2
07/06/2021	G	1	1	3	3	5		1	1	11
07/06/2021	C4	1		1	2					3

P : Poussin

22 nids ont donc été traités sur le bâtiment G et 3 sur le C4.

Tableau 7 : Nids traités par la société Avipur

		1 œuf	2 œufs	3 œufs	Nb de nids traités	Total nids traités par bâtiment
12/05/2021	B 1			1	1	1
07/06/2021	B 1		1		1	
12/05/2021	Stock B		1	1	2	2
07/06/2021	Stock B		2		2	
12/05/2021	B5,B6,B7			3	3	3
07/06/2021	B5,B6,B7		3		3	
12/05/2021	C2		1		1	1
07/06/2021	C2		1		1	
12/05/2021	E1,E2,E3	1		1	2	2
07/06/2021	E1,E2,E3	1	1		2	
07/06/2021	Au sol ancien A5			1	1	1

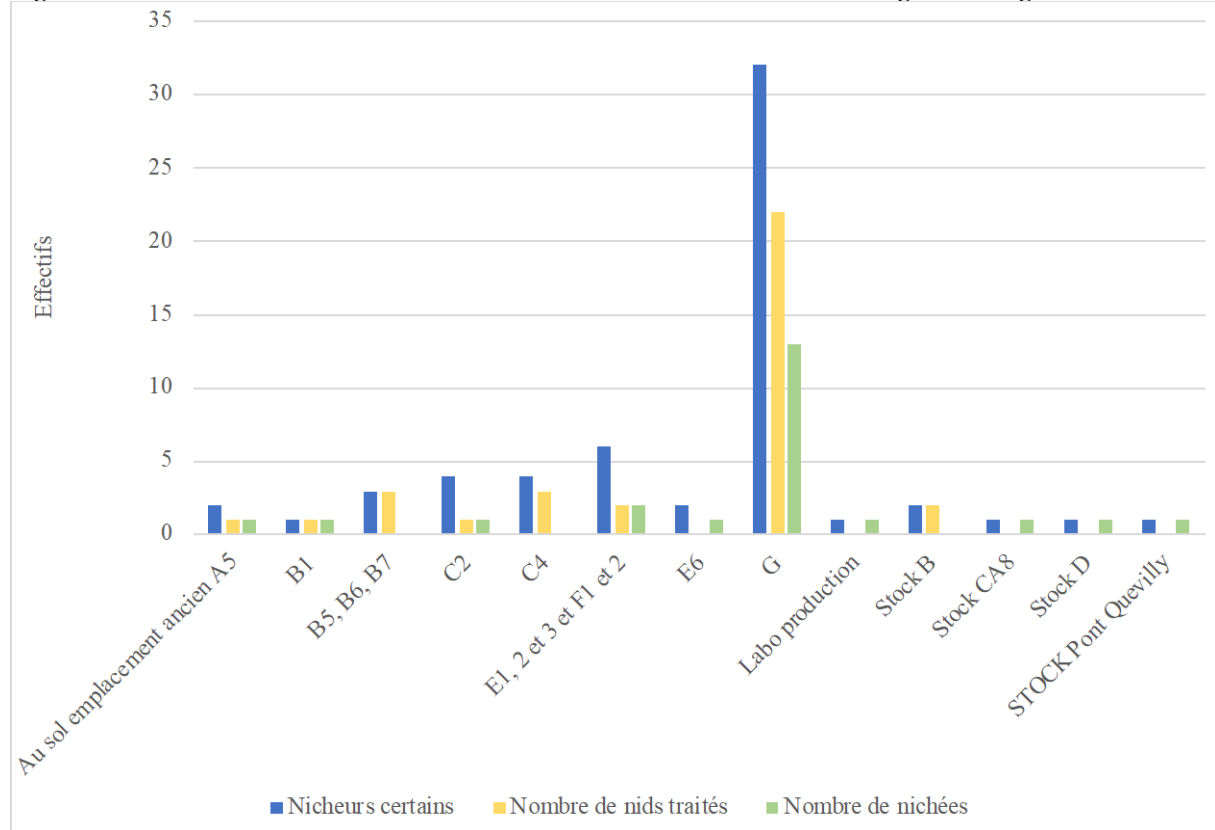
Au total seulement 10 nids différents ont été traités par la société Avipur car pour plusieurs bâtiments ou citernes les accès étaient interdits.

Les deux sociétés ont donc traité un total de 35 nids.

VII.2 – Nombre de nids traités et de nichées sur les sites où des goélands argentés ont niché

La figure 2 présente un bilan du nombre de nids traités et de nichées observées sur les sites où des couples de goéland argenté étaient installés de manière certaine (observation de nids et/ou de nichées).

Figure 2 : Nombres de nids traités et de nichées sur les sites de nidification du goéland argenté



Au total, les œufs d'au moins 35 des 60 couples nicheurs ont été traités, soit une proportion de 58 %. Au moins 23 couples ont produit des poussins (38 % des couples).

Notons que la stérilisation par drone ne doit pas être efficace à 100 % car sur les 32 couples présents, 22 ont été traités mais 13 nichées y ont été observées.

Il n'est pas non plus impossible que la stérilisation ait échoué sur le bâtiment 1 ou alors il y avait en fait deux couples nicheurs et non un seul.

VIII - Comparaison des résultats de 2021 avec ceux des années précédentes

Dans le cadre du suivi des opérations de stérilisation, le GONm était intervenu en 2018 de la même manière qu'en 2019, en trois passages. En 2013, la société Lubrizol avait également missionné le GONm pour effectuer un décompte des couples de goélands présents sur le site (une seule date fin juin), mais le nombre de points d'observation était plus faible que lors des deux dernières années.

Le tableau 4 présente une comparaison des effectifs recensés par le GONm lors quatre années suivis en sachant que l'effectif de 2013 est probablement d'avantage sous-estimé que les deux autres. Pour cette comparaison, c'est le nombre maximum de couples présents à une date qui a été considéré afin de pouvoir faire les comparaisons avec 2013 où une seule prospection avait été réalisée. Par exemple nous n'avons pas considéré les 60 couples nicheurs recensés en plusieurs dates en 2021 mais juste l'effectif maximum en une date (57 le 12 mai).

Tableau 8 : Nombre de couples recensés par le GONm lors des quatre années suivies

Années	2013	2018	2019	2021
Espèces				
Goéland argenté	98	109	68	57
Goéland brun	6	5	1	1 ou 2
Goéland marin	5	4	7	4
Goéland leucopnée		2		1

Si les effectifs de goéland argenté étaient assez comparables en 2013 et 2018, on observe une baisse significative en 2019. Les nombreux travaux effectués sur le site en 2019 ont dû gêner l'installation de certains couples. Par ailleurs, un bâtiment (H) qui accueillait 36 couples en 2018 a été détruit, ce qui explique sans doute en bonne partie cette forte baisse.

Suite à l'incendie qui s'est produit en 2020 sur le site de Lubrizol, certains bâtiments ont été détruits et en particulier le bâtiment A5 qui accueillait plus de 40 % des couples de goéland argenté en 2019 et la majorité des goélands marins. Notons que certains couples ont dû se reporter sur le bâtiment G qui a abrité 32 couples en 2021 contre 10 seulement en 2019.

Rappelons que l'occupation du site par le goéland argenté avait changé entre 2013 et 2018-2019 : en 2013, 82 des 98 couples se trouvaient sur le bâtiment A5 alors qu'ils étaient nettement moins nombreux en 2018 (38) et en 2019 (29).

Le goéland brun a lui aussi connu une nette régression en 2019 qui s'explique également au moins en partie par la destruction du bâtiment H qui accueillait trois couples en 2018. Deux couples étaient présents en 2021, mais un seul a niché de manière certaine.

Le goéland leucopnée qui s'était installé entre 2013 et 2018 sur le site n'a pas été recontacté en 2019. Un des deux couples présents en 2018 nichait également sur le bâtiment H. En 2021 un couple était présent, sans nid, en début de saison, mais il n'a pas été revu ensuite.

En 2019, le goéland marin avait progressé avec 7 couples (au lieu des 4 ou 5 des deux autres années) ; mais en 2021 l'espèce qui nichait principalement sur le bâtiment A5 détruit par l'incendie a de nouveau régressé avec seulement quatre couples.

IX - Conclusion

Les recensements effectués par le GONm, croisés avec les données de stérilisation, montrent qu'au moins 60 couples de goéland argenté, quatre de goéland marin et un de goéland brun ont niché de manière certaine sur le site de Lubrizol en 2021.

Au total les œufs de 58 % des couples nicheurs de goéland argenté ont été traités et au moins 38 % ont produit un poussin ou plus.

Les deux espèces strictement protégées, le goéland marin et le goéland brun, ont bien été exclues du traitement des œufs.

Ajoutons qu'au moins 46 couples de goéland argenté, deux de goéland marin et un de brun ont été recensés sur les usines situées aux alentours proches de l'usine Lubrizol.

X - Bibliographie

DEBOUT, G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm.

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

ISSA, N. & MULLER, Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris.

MOREL (2018) - Recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'usine LUBRIZOL dans le cadre d'opérations de stérilisation des œufs de goéland argenté (année 2018). Rapport du GONm à la demande de Lubrizol.

Annexe 4

		Page : 1 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

SECTION 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
--

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	FINAVESTAN A 80 B
Type de formulation	Huile minérale blanche

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage	Neutraliseur d'œufs de goéland
Utilisateurs	Professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Responsable de la mise sur le marché	LODI Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 GRAND FOUGERAY France Tel. 0033 (0) 2 99 08 48 59 Email contact: regulatory@lodi.fr
--------------------------------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence	FRANCE BNPC : 0033 (0)3 83 32 36 36 Liste des centres anti-poisons de France : http://www.centres-antipoison.net
----------------------------------	--

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification CE 1999/45 Produit non classé

- Classification CE 1272/2008 Toxicité par aspiration – Catégorie 1 – H304

2.2. Éléments d'étiquetage

- Étiquetage CE 1999/45

- Pictogramme(s) : Aucun

- Indication(s) de danger : Aucune

- Phrase(s) R : Aucune

- Phrase(s) S : Aucune.

		Page : 2
		Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

• Étiquetage CE 1272/2008

- Pictogramme(s) :



- Mention(s) d'avertissement :

Danger

- Phrase(s) H :

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

- Phrase(s) P :

Intervention :

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 : NE PAS faire vomir.

Stockage :

P405 : Garder sous clef.

Considérations relatives à l'élimination:

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés ayant des effets pour la santé

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

Propriétés environnementales

Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 3 - Composition/informations sur les composants

Substance(s) dangereuse(s)

Nom de la substance	Huile minérale blanche
Quantité	100%
N° CAS	8042-47-5
No CE	232-455-8
N° d'enregistrement REACH	01-2119487078-27
Classification CE 1999/45	/
Classification 1272/2008	Asp. Tox. 1 (H304)

SECTION 4 - Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICAL D'URGENCE.

LODI

Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 GRAND FOUGERAY France
Tel. 0033 (0) 2 99 08 48 59

		Page : 3 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

Ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Lavez les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec la peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Non classé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin	Pas d'antidote. Traitement symptomatique sous contrôle médical.
---------------------------------	--

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	Mousse. Poudre ABC. Eau pulvérisée
Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone
Risques spécifiques	Aucun dans les conditions normales

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

		Page : 4 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

Informations générales

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Indiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver

FINAVESTAN A 80 B

de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter

Oxydants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir 1.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5			220 mg/kg/8h (dermal) 160 mg/m ³ /8h (aerosol - inhalation)	

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5			92 mg/kg/8h (dermal) 35 mg/m ³ /8h (aerosol - inhalation) 40 mg/kg/24h (oral)	

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Equipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protections appropriés.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

		Page : 6 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

Protection des mains	Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des manches longues.
Protection des yeux	En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		incolore	
État physique @20°C		Liquide	
Odeur		sans odeur	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH		Non applicable	
Point/Intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible	
Point d'éclair	> 182 °C > 360 °F		ASTM D 92 ASTM D 92.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'Inflammabilité dans l'air			
supérieure	7.0 %		
Inférieure	0.9 %		
Pression de vapeur	< 0.013 kPa @ 20 °C		
Densité de vapeur	> 2	(Air = 1.0)	
Masse volumique	850 kg/m³	@ 15 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
logPow	> 6	@ 20 °C	
Température d'autoignition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	14.5 - 17.5 mm2/s 3.7 mm2/s	@ 40 °C @ 100 °C	ISO 3104 ISO 3104
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés oxydantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable		

		Page : 7 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

9.2. Autres informations

Point d'écoulement -6°C

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir 10.4. et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(es) dans des conditions normales d'utilisation
Propriétés dangereuses Aucun(es) dans des conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (T°C supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique ;

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux, Informations sur le produit

Contact avec la peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Non classé.
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

FINAVESTAN A 80 B

Toxicité alguë Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
huile minérale blanche (pétrole)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit)	LC50 (4h) > 5000 mg/m³ air (aerosol) (rat)

Sensibilisation

Sensibilisation Aucun à notre connaissance.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène.

Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles (STOT) Pas d'information disponible.

Autres Informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité alguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité alguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) > 10000 mg/L Lepomis macrochirus ()	

		Page : 9 Date : 30/05/2011 Remplace la fiche du : --/--/----
FINAVESTAN A 80 B		

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
huile minérale blanche (pétrole) 8042-47-5			NOEL (14/21d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

Effets sur les organismes terrestres
Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales
Intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow > 6 @ 20 °C

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
huile minérale blanche (pétrole) - 8042-47-5	-

12.4. Mobilité dans le sol

Méthode	Compartiment	Mobilité		Remarques
		Résultat	(%)	
Répartition dans le milieu en pourcentage (calcul selon la méthode Mackay, niveau III)	Air		0.49	
	Eau		0.09	
	Sol		43.57	
	Sédiment		55.85	

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

FINAVESTAN A 80 B

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination
No de déchet suivant le CED	Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 08 99.
Autres Informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU August

14.2. Nom d'expédition UN

Désignation officielle de transport	Non réglementé
-------------------------------------	----------------

14.3. Classe de danger pour le transport

- ADR Classe Aucun

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR Aucun

14.5. Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

I.D. n°	/
ADR/RID	Non réglementé
Quantité limitée	Aucune

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

LODI
Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 GRAND FOUGERAY France
Tel. 0033 (0) 2 99 08 48 59

		Page : 11
		Date : 30/05/2011
	Remplace la fiche du : --/--/----	
FINAVESTAN A 80 B		

Rubrique ICPE 1172 - Emploi et stockage de produits très dangereux pour l'environnement

Concerné par le R689/2008 ? Non

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

CSR non disponible

SECTION 16 Autres informations

Texte Intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3
Pas d'information disponible

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Abbreviations, acronymes

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions Utiliser les produits avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres informations :

Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.

Note

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006

Dénégation de responsabilité

Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre. Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre.

Fin du document

